

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :**1 – Le cadre général du budget**2 – La section de fonctionnement**3 – La section d'investissement*1 – Le cadre général du budget

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au budget primitif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune. Il est voté par le conseil municipal. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Il a été établi avec la volonté de :

- . maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- . répondre aux attentes des contribuables et des usagers,
- . contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- . mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, indemnités, produits des services, produits fiscaux, dotations...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité des services communaux.
- b) Les dépenses et les recettes de fonctionnement 2023 s'équilibrent à 728 486,90 €.
- c) Les impôts et taxes (fiscalité locale, reversement suite à la suppression de la taxe d'habitation, fiscalité reversée par la Communauté de Communes d'Argentat et taxe additionnelle aux droits de mutation) constituent les principales ressources de la commune.
- d) Les dotations et participations représentent un apport financier important pour la commune. Depuis ces dernières années, les dotations de l'Etat baissent régulièrement alors que l'Etat demande la mise en place de nouveaux services (urbanisme, dématérialisation...).

- e) L'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.
- f) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	264 038,90	Excédent reporté	127 005,90
Dépenses de personnel	248 460,00	Remboursement de charges	3 510,00
Fonds de péréquation des ressources	10 000,00	Recettes des services	51 949,00
Dépenses de gestion courante	43 250,00	Impôts et taxes	307 063,00
Dépenses financières	4 468,00	Dotations et participations	233 221,00
Charges exceptionnelles	9 093,00	Recettes de gestion courante	5 540,00
Ecritures d'ordre entre sections	3 408,00	Produits exceptionnels	198,00
Virement à la section d'investissement	145 769,00		
Total	728 486,90	Total	728 486,90

3 – La section d'investissement

- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets de la ville à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) et se retrouveront inscrites au bilan comptable de la commune.

Les recettes proviennent essentiellement de la souscription d'emprunts, de l'affectation en réserves d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement, de l'autofinancement prévisionnel et des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement et provenant du Département et de l'Etat.

Les dépenses et les recettes d'investissement 2023 s'équilibrent à 1 914 188,22 €.

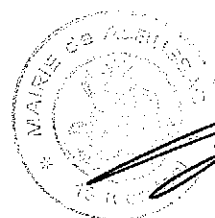
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	203 245,22	FCTVA	27 746,00
Remboursement d'emprunt	58 440,00	Taxe d'aménagement	4 500,00
Dépôts et cautionnements reçus	1 089,00	Affectation en réserves	153 949,22
Frais d'études et d'insertion	154 192,00	Subventions	113 652,00
Travaux d'éclairage public	4 715,00	Emprunt	1 450 564,00
Immobilisations corporelles	386 235,00	Ecritures d'ordre entre sections	3 408,00
Travaux en cours	1 096 991,00	Opérations patrimoniales	8 700,00
Taxe d'aménagement	581,00	Cessions d'immobilisation	5 900,00
Opérations patrimoniales	8 700,00	Virement de la section de fonctionnement	145 769,00
Total	1 914 188,22	Total	1 914 188,22

- b) Des demandes de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental sont en cours. Si ces démarches aboutissent, l'attribution de ces aides nous permettra de réduire le recours à l'emprunt.
- c) Comme chaque année, la Commune doit faire face à de nombreuses demandes d'acquisitions et de travaux. Certaines sont urgentes (voiries, bâtiments...) et d'autres sont nécessaires

(acquisition et/ou renouvellement de matériel...). Le conseil municipal a ouvert des programmes pour répondre à la plupart de ces demandes mais il n'est pas possible de tout réaliser au cours de cette année civile.

d) Les principaux projets en cours et les nouveaux programmes sont :

- . rénovation du bâtiment mairie-école,
- . construction de nouveaux bâtiments (cantine, garderie, école),
- . construction d'un stade multi-sports,
- . sécurisation de la RD 87 en traverse et/ou rénovation de la place de l'église,
- . rénovation des commandes d'éclairage public,
- . acquisition du garage Renault,
- . acquisition de matériel divers (matériel téléphonique, matériel informatique, projecteur, extincteurs, poubelles d'extérieur, mixeur...).



Le Maire,

MEILHAC Sébastien